RCS : DRAGUIGNAN
Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00378
Numéro SIREN : 507 476 695
Nom ou dénomination : CLOTURES DE PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2017 sous le numéro de dépôt 4457

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

SA SOGETEC

36 place Dei Doufin le paladien Bât B
PORT FREJUS
83600 FREJUS

V/REF :
N/REF : 2008 B 378 / 2017-B-4457

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 05/09/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 04/05/2017

Concernant la société

CLOTURES DE PROVENCE
Société à responsabilité limitée à associé unique
quartier lombardie
83440 Tourrettes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4457 le 05/09/2017
R.C.S. DRAGUIGNAN 507 476 695 (2008 B 378)

Fait à DRAGUIGNAN le 05/09/2017,
LE GREFFIER

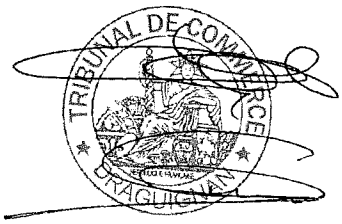

CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie
83440 TOURRETTES

RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS (VAR)
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
05 SEP.
83300

B/4457

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 MAI 2017 A 17 H 00

-

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2016)

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE QUATRE MAI A DIX-SEPT HEURES

Madame Noëlle BARTHELEMY associée unique et gérante de la société, propriétaire des 15 parts sociales de 3.400 € chacune composant le capital social,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ Rémunération de la gérante
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 3.228 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 soit un BENEFICE de 3.228 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : EURL CLOTURES PROVENCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : ZI LA LOMBARDIE 83440 TOURRETTES

Numéro SIRET * : 5 0 7 4 7 6 6 9 5 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	7 362	016 1 070	6 292	7 362
	Immobilisations corporelles *	028	36 251	030 28 322	7 929	10 565
	Immobilisations financières * (1)	040	60	042	60	60
	Total I (5)	044	43 673	048 29 392	14 281	17 987
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	40 200	052	40 200	39 800
	Marchandises *	060	109 805	062	109 805	110 587
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 601	066	1 601	4 864
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	95 032	070 1 176	93 856	40 919
	Créances (2) — Autres * (3)	072	18 909	074	18 909	21 094
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	444	086	444	10 084
	Charges constatées d'avance *	092	599	094	599	626
	Total II	096	266 590	098 1 176	265 414	227 974
	Total général (I+II)	110	310 263	112 30 567	279 695	245 961

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	51 000	51 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	5 100	5 100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	121 300	121 300
	Report à nouveau	134	(28 542)	(29 802)
	Résultat de l'exercice	136	3 228	1 260
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	152 086	148 858
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	34 957	56 118
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	19 190	11 921
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	52 434	11 093
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 490)	172	21 030	17 971
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	127 610	97 103
	Total général (I + II + III)	180	279 695	245 961

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 532
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	541
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CLOTURES PROVENCE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Néant ☐ *

			Exercice N clos le 31 12 2016	Exercice N-1 clos le 31 12 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210 305 660	250 246
	Production vendue : biens / services * — dont export et livraisons intracommunautaires	215 / 217	214	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218 124 674	71 121
	Production immobilisée *		222 400	5 400
	Subventions d'exploitation reçues		224	
	Autres produits		226	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230 14 848	12 878
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		232 445 582	339 646
	Variation de stock (marchandises) *		234 187 758	108 671
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		236 782	20 020
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		238 2 967	7 789
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 6 866 - immobilier)		240	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 783	242 153 564	111 601
	Rémunérations du personnel *		244 1 354	1 536
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		250 52 260	48 073
	Dotations aux amortissements *		252 16 854	26 689
	Dotations aux provisions		254 4 246	2 785
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	256 1 176	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260 35	262 21	7 314
	Total des charges d'exploitation (II)		264 420 982	334 477
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 24 600	5 169
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3
	Produits exceptionnels (IV)		290 1 384	
	Charges financières (V)		294 3 047	3 849
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 19 708	62
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310 3 228	1 260

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							312	3 228	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							316		
	Provisions non déductibles *							318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			324		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		997
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655								350 2 009
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 219	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables : * 35 186 dont imputés sur le résultat :									360 1 219
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 660080 en Euros

SOGETEC

Conception informatique

EURL CLOTURES PROVENCE
ZI LA LOMBARDIE

83440 TOURRETTES

Certifié conforme à l'original

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

SOGETEC
RD 562
LE PLAN ORIENTAL
83440 MONTAUROUX
0494507030

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la rémunération de gérance versée au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 soit la somme de 15.000 € .

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIEE UNIQUE ET GERANTE DE LA SOCIETE ET REPERTORIEE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE.

L'associée unique,
Noëlle BARTHELEMY

CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie
83440 TOURRETTES
RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 4 MAI 2017 A 17 H 00

-

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2016)

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 3.228 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 soit un BENEFICE de 3.228 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la rémunération de gérance versée au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 soit la somme de 15.000 € .

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associée unique,
Noëlle BARTHELEMY

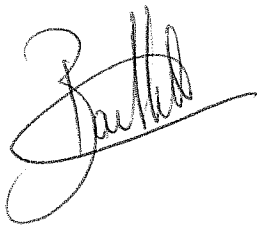

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	
Transferts de charges	x
Produits et charges sur exercices antérieurs	x
	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 279 695.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 430 334.26 Euros et dégageant un bénéfice de 3 227.70 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 362		
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 028		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 000		541
Installations générales agencements aménagements divers	8 804		
Matériel de transport	5 164		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 644		
TOTAL	39 640		541
Prêts, autres immobilisations financières	60		
TOTAL	60		
TOTAL GENERAL	47 062		541

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 362	7 362
Installations générales agencements aménagements constr.			7 028	7 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 541	6 541
Installations générales agencements aménagements divers			8 804	8 804
Matériel de transport		3 930	1 234	1 234
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 644	12 644
TOTAL		3 930	36 251	36 251
Prêts, autres immobilisations financières			60	60
TOTAL			60	60
TOTAL GENERAL		3 930	43 673	43 673

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 070		1 070
Installations générales agencements aménagements constr.	5 086	703		5 789
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 000	55		6 055
Installations générales agencements aménagements divers	6 813	707		7 519
Matériel de transport	4 389	254	3 930	713
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 788	1 458		8 246
TOTAL	29 075	3 176	3 930	28 322
TOTAL GENERAL	29 075	4 246	3 930	29 392

EURL CLOTURES PROVENCE
83440 TOURRETTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 070				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	703				
Instal.techniques matériel outillage indus.	55				
Instal.générales agenc.aménag.divers	707				
Matériel de transport	254				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 458				
TOTAL	3 176				
TOTAL GENERAL	4 246				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 176			1 176
TOTAL		1 176			1 176
TOTAL GENERAL		1 176			1 176
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 176			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	60	60	
Clients douteux ou litigieux	2 822	2 822	
Autres créances clients	92 210	92 210	
Impôts sur les bénéfices	2 759	2 759	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 022	1 022	
Débiteurs divers	15 128	15 128	
Charges constatées d'avance	599	599	
TOTAL	114 600	114 600	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26 359	26 359		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 598	4 066	4 532	
Fournisseurs et comptes rattachés	52 434	52 434		
Personnel et comptes rattachés	6 051	6 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 661	6 661		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 815	6 815		
Autres impôts taxes et assimilés	1 011	1 011		
Groupe et associés	490	490		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	108 420	103 888	4 532	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 956			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	51 000			51 000

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447
Dettes fiscales et sociales	6 737
Autres dettes	2
Total	7 193

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	599
Total	599

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				25 107	25 107
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				10 507	10 507
- dotations de l'exercice				6 277	6 277
Total				16 784	16 784
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				12 016	12 016
- exercice				6 866	6 866
Total				18 882	18 882
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				6 866	6 866
- entre 1 et 5 ans				1 717	1 717
Total				8 583	8 583
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				251	251
Total				251	251

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFITS S/EX ANT	1 384	7720000
Total	1 384	
Charges exceptionnelles		
- PERTES S/EX ANT	3 906	67200000
- SINISTRE /CHANTIER ERDF	15 802	67880000
Total	19 708	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB ASS /SINISTRE ERDF	14 385
Total	14 385

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- FOURNISSEURS N-1	3 906	6720000
Total	3 906	
Produits		
- REMB ASSURANCE RC N-1	1 064	77200000
- AVOIR FOURNISSEURS /N-1	320	77200000
Total	1 384	

Le 23/03/2017
BARTHELEMY NOELLE Gérant maj